

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax. 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 25  
Nombre de pouvoir : 1  
Nombre de Votes : 26

M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs :** M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

**Commune de Cervières :** m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache :** M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

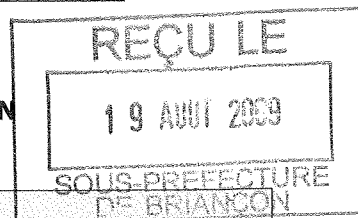
**AVAIT DONNE POUVOIR :** M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

# **DELIBERATION N°2009- 089 A DU 06 AOÛT 2009**

Rapporteur : M. Xavier CRET

**OBJET : CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
SUBVENTION 2009 / Les Loustics**



## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** les arrêtés préfectoraux n°2003-321-15 en date du 17 novembre 2003 et n°2004-121-12 en date du 30 avril 2004 portant notamment extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais en direction de :

- l'accueil de la Petite Enfance,
- la prévention de la délinquance,
- le développement des technologies de l'information et de la communication,
- la culture et
- la promotion de l'enseignement artistique,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 32 625 € formulée par l'association « Les Loustics » en date du 16 décembre 2008,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 22 juin 2009,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité, (moins une abstention),

### **DELIBERE**

■ Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annexée relative à la gestion technique et pédagogique de la Halte Garderie des Loustics, approuve le versement d'une subvention de 32 985 € en direction de l'association « Les Loustics », soit 32 625 € au titre de l'année 2009, et 360 € en complément de l'année 2008, et précise que le versement interviendra en deux fois :

- les 2/3 soit 21 990 € dans un délai d'un mois suivant approbation de ladite subvention,
- le solde soit 10 995 € le 15 décembre 2009 sous réserve de la bonne application des dispositions de la convention de gestion technique et pédagogique de la Halte Garderie Les Loustics.

■ Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'adoption du Budget Primitif du Budget « Général » 2009 à l'article 6574

- service « HG

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



18 AOÛT 2009

Date dépôt S.P. :

Date affichage : 19 AOÛT 2009